

Monsieur le Vice-Président COFVU ouvre la séance à 14H15.

1 - Approbations des relevés de décisions de la séance plénière du 07 juin 2018 et de la séance plénière du 11 juillet 2018

Le relevé de décisions de la séance plénière du 07 juin 2018 est adopté à la majorité des voix des présents et représentés (1 vote contre).

Concernant le relevé de décisions du 11 juillet 2018, il est demandé de préciser au point 7 que la demande de subvention FSDIE a reçu 1 vote contre et, sur la liste des présents, d'ajouter Madame Nelly SCIARDIS.

En tenant compte de ces deux ajouts, le relevé de décisions de la séance plénière du 11 juillet 2018 est adopté à la majorité des voix des présents et représentés (1 abstention).

2 - Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Les précisions suivantes sont apportées sur l'arrêté qui a été transmis aux membres dans son intégralité :

- Il est applicable au plus tard le 1^{er} septembre 2019 ;
- Pour l'année universitaire 2018-2019, seuls les articles de l'arrêté ayant trait à la remédiation ont été mis en place ;
- La mise en place des dispositions relatives à la compensation fera l'objet d'une concertation dans l'établissement durant l'année universitaire.

3 - Règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et règles de progression en licence

Ces règlements cadrent les règlements des connaissances et les règles de progression des composantes. Le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'Université Polytechnique Hauts-de-France doit être complété pour chaque formation ou composante de formation d'un texte précisant les modalités du contrôle des connaissances ainsi que les règles spécifiques d'obtention du ou des diplômes concernés.

Un membre du collège des usagers souhaiterait voir l'anonymat des copies étendu à l'ensemble des composantes de l'Université Polytechnique Hauts-de-France, tant pour le contrôle continu que pour les examens terminaux.

Le Vice-Président indique que l'anonymat n'est pas une obligation dans le cadre du contrôle continu mais qu'il est possible pour l'examen terminal. Il précise qu'une concertation va être ouverte avec les directeurs et avec les étudiants dans un prochain groupe de travail en vue d'une mise en œuvre en 2019-2020.

Le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'Université Polytechnique Hauts-de-France est arrêté à la majorité des voix (1 vote contre).

Les règles de progression en licence de l'Université Polytechnique Hauts-de-France sont arrêtées à l'unanimité des voix.

4 - Règlements du contrôle des connaissances des composantes

➤ IPAG

Les membres de la CoFVU demandent que la nouvelle charte de l'Université Polytechnique Hauts-de-France soit appliquée et que les mentions relatives à l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis soient remplacées.

La moyenne fixée à 12/20 pour l'unité d'enseignement n°10 doit être ramenée à 10/20.

Compte tenu de ces modifications, le règlement du contrôle des connaissances de l'IPAG est arrêté à la majorité des voix (1 vote contre).

➤ ISTV

Le règlement antérieur a été modifié pour tenir compte des spécificités des remédiations et il fait l'objet d'un ajout concernant la note de stage obligatoire.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'anonymat des copies en master.

Le règlement du contrôle des connaissances de l'ISTV en cycle licence est arrêté à la majorité des voix (1 abstention).

Le règlement du contrôle des connaissances de l'ISTV en cycle master est arrêté à la majorité des voix (1 contre).

➤ FLLASH

Les membres de la CoFVU demandent que le préambule du règlement présenté soit retiré car il laisse à croire qu'une modification du règlement serait possible en cours d'année. Ils regrettent de ne pas avoir disposé du document avant la séance et de manquer de temps pour l'examiner.

Le document sera représenté lors de la CoFVU du 11 octobre pour faire état des modifications demandées.

Le règlement du contrôle des connaissances de la FLLASH est arrêté à la majorité des voix (1 abstention).

➤ FSMS

Les membres de la CoFVU demandent que le préambule du règlement présenté soit retiré car il laisse à croire qu'une modification du règlement serait possible en cours d'année. Ils demandent que la nouvelle charte de l'Université Polytechnique Hauts-de-France soit appliquée et que les mentions relatives à l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis soient remplacées.

Les usagers demandent que les enseignants en EPS soient encouragés à utiliser le matériel spécifiquement étudié pour les personnes en situation de handicap et à adapter ainsi les conditions d'examen pour les étudiants blessés au moment des épreuves.

Le règlement du contrôle des connaissances de la FSMS est arrêté à la majorité des voix (1 contre).

5 - PARCOURSUP, bilan et répartition des fonds

20 885 vœux pour la L1 ont été examinés au niveau de l'établissement, dont 52% concernent des formations non sélectives.

3 475 étudiants sont inscrits en 1^{ère} année du cycle licence, dont 68% sont des néo-bacheliers et 65% sont inscrits en formations non sélectives.

536 étudiants bénéficient actuellement d'une procédure de remédiation, soit 23% des étudiants inscrits en filières non sélectives.

Dans le cadre des moyens accordés au titre de l'étude des dossiers PARCOURSUP et de l'accompagnement des étudiants en licence, l'établissement bénéficie pour l'exercice 2018 d'une dotation ministérielle de 39 656 €. Pour l'exercice 2019, la somme sera portée en année pleine à 83 227 €.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement et des parcours personnalisés prévus par la loi ORE, l'établissement bénéficie d'une dotation de 75 400 € au titre de l'exercice 2018 qui sera portée en année pleine 2019 à 226 200 €. Ces sommes correspondent à de la masse salariale et se traduiront par des vacances et du tutorat étudiant.

Une répartition des dotations sera proposée après finalisation des inscriptions et de la répartition des remédiations entre type 1 et type 2.

6 - Présentation des nouveaux cursus à l'université

Monsieur le vice-président CoFVU présente « PRELUDE », un nouveau cursus à l'université obtenu dans le cadre du PIA 3, en partenariat avec l'Institut Catholique de Lille et qui représente 12 millions d'euros sur dix ans.

L'objectif est de permettre la progression par capitalisation et certification et de basculer d'une licence par programme à une licence par compétences et par projets.

7 - Évaluation de l'IUT par la Commission Nationale Consultative

Le directeur de l'IUT présente le dossier rédactionnel de l'autoévaluation de l'IUT dans le cadre de la vague E, ainsi que son analyse stratégique SWOT. Ce rapport précède les visites des experts sur site.

Le dossier d'autoévaluation de l'IUT reçoit un avis favorable (1 abstention).

8 - Questions diverses

- Les usagers souhaitent que soit précisé sur les ordres du jour des commissions à venir si les points sont présentés pour vote ou pour information,
- Les usagers demandent ce qu'il advient dans le cas où le contrat de réussite n'est pas suivi par l'étudiant. Il est précisé que l'étudiant perd alors le bénéfice de l'accompagnement et qu'il repasse dans un cadre « classique » de cursus en licence. Il ne fait l'objet d'aucune sanction.
- Le SCD rappelle qu'il participe activement au dispositif de remédiation.
- Pour répondre à la demande, il est précisé que 15 étudiants bénéficient actuellement d'une césure pour l'année 2018-2019.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 16H25.

Étaient présents

M. BARBIER, Vice-Président COFVU (sans voix délibérative)

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A : M. DELOT.

Collège B : Mmes MORGAND, NIEMCZYK.

Collège BIATSS : Mme et M. FLOQUET, JOLY, PODSADNY.

Collège usagers : Mmes et MM. HADDAR, QUONIOU, LALLEMANT, BRUANT, FOURRE, HUMBERT, LALOU, OUSSEDRATE.

Collège des personnalités extérieures : Mme et M. MORMENTYN, CLAISSE.

Membres invités :

Mmes et M. EGEA, TYLEC, CALLENS-DEBAVELAERE, TRUFFERT, VAN OOST

Pouvoirs :

M. ICARD à M. CLAISSE

M. BEN BARKA à Mme MORGAND

Mme SCOYEZ à Mme MORMENTYN

M. DELEVAQUE à M. JOLY

M. HENRY à M. DELOT

Mme EBEL à M. PODSADNY

Fait à Valenciennes le 08 octobre 2018

Le Vice-Président COFVU,

F. BARBIER